

Rapport de présentation

Caractérisation « zone humide » de parcelles urbanisables dans le cadre de l'établissement ou de modifications de documents d'urbanisme

COMMUNE DE CHAUMERGY (JURA)



OCTOBRE 2015

<i>Etude :</i>	Caractérisation « zone humide » de parcelles urbanisables dans le cadre de l'établissement ou de modifications de documents d'urbanisme Rapport de présentation
Maitre d'ouvrage :	Mairie de CHAUMERGY
Maitre d'œuvre :	ELEMENT CINQ
Rapport / date :	Rapport de présentation - Version 1 – 22/10/2015
Rédacteur :	Mathieu LANORE

TABLE DES MATIERES

1	GENERALITES	1
1.1	Les zones humides.....	1
1.2	Critères relatifs à la végétation	1
1.3	Critères relatifs à la pédologie :.....	2
2	LES PARCELLES D'INVESTIGATIONS	3
3	INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES.....	4
3.1	Secteur n°1	4
3.1.1	Critères relatifs à la végétation :	5
3.1.2	Critère pédologique.....	5
3.2	Secteur n°2	6
3.2.1	Critères relatifs à la végétation :	7
3.2.2	Critère pédologique.....	7
3.3	Synthèse pédologique	7

Liste des Figures

Figure 1 :	Caractéristiques des sols de zones humides (GEPPA, 1981)	2
Figure 2 :	parcelles d'investigations (fond IGN – Top 25)	3
Figure 3 :	parcelles d'investigations (fond IGN - Orthophotographie).....	3
Figure 4 :	parcelles d'investigations du secteur n°1 (fond IGN - Orthophotographie)	4
Figure 5 :	secteur n°1 : prise de vue	4
Figure 6 :	secteur n°1 : sondage pédologique n°1.....	5
Figure 7 :	parcelles d'investigations du secteur n°2 (fond IGN - Orthophotographie)	6
Figure 8 :	secteur n°2 : prise de vue	6
Figure 9 :	secteur n°2 : sondage pédologique n°2.....	7
Figure 7 :	parcelles d'investigations du secteur n°3 (fond IGN - Orthophotographie)	8
Figure 8 :	secteur n°3 : prise de vue	8
Figure 9 :	secteur n°2 : sondage pédologique n°3.....	9

1 GENERALITES

1.1 Les zones humides

Depuis 1992, les zones humides sont protégées par le Code de l'environnement, au titre de la nomenclature « eau et milieux aquatiques ».

L'article L.211-1 du code de l'environnement instaure et définit l'objectif d'une gestion équilibrée de la ressource en eaux et des milieux aquatiques, vise en particulier les zones humides dont il donne une définition en droit français. Il impose notamment « La préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides ... ». Toute zone humide de plus de 1000 m² est réglementairement protégée. En vertu de la rubrique 3.3.1.0. de l'article R.214.1 du Code de l'Environnement (assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais), tous travaux ou aménagements sur ces zones sont soumis à autorisation ou à déclaration dans un dossier Loi sur l'Eau instruit par la Direction Départementale des Territoires.

En outre, **l'arrêté du 1er octobre 2009** modifiant **l'arrêté du 24 juin 2008** précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement. Les zones humides se définissent selon des critères pédologiques ou de végétation.

Enfin, la **Circulaire du 18 Janvier 2010** expose les conditions de mise en œuvre des dispositions de l'Arrêté du 1^{er} Octobre 2009 et les modalités de délimitations des dispositifs territoriaux concernant les zones humides.

L'étude vise à déterminer, sur des critères floristiques et pédologiques, la présence de zones humides sur la zone d'emprise de la zone d'activités.

1.2 Critères relatifs à la végétation

Le critère relatif à la végétation peut être appréhendé soit à partir des espèces végétales, soit à partir des habitats.

L'examen de la végétation vise à vérifier la présence d'espèces dominantes indicatrices de zones humides, en suivant le protocole décrit à l'annexe II (2.1.1.) de l'arrêté du 24 juin 2008 et en référence à la liste d'espèces fournie à l'annexe II (table A) de ce même arrêté. La mention d'une espèce dans la liste des espèces indicatrices de zones humides signifie que cette espèce, ainsi que, le cas échéant, toutes les sous-espèces sont indicatrices de zones humides.

L'examen des habitats consiste à déterminer si ceux-ci correspondent à un ou des habitats caractéristiques des zones humides, c'est-à-dire à un ou des habitats cotés " 1 " dans l'une des listes figurant à l'annexe II (tables B et C) de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009.

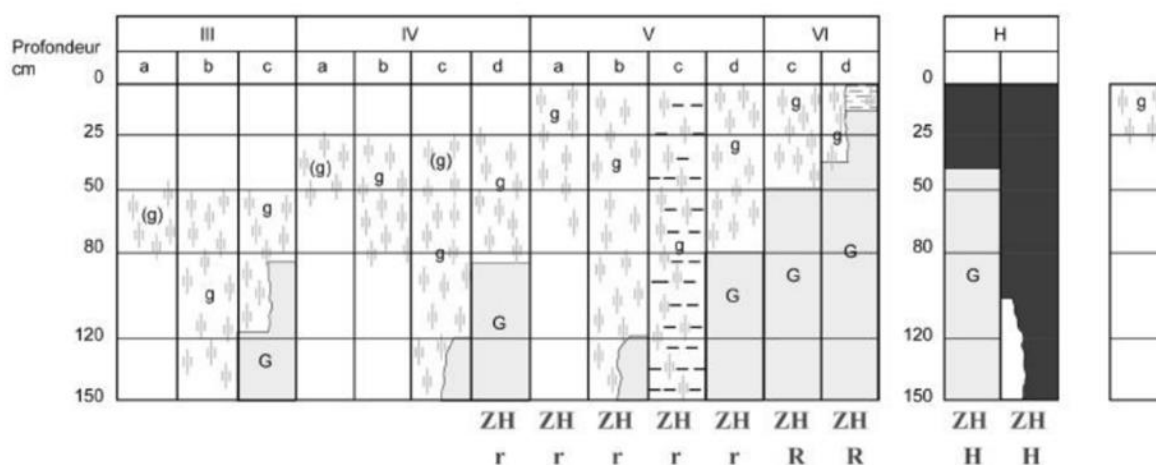
1.3 Critères relatifs à la pédologie :

L'examen de chaque sondage pédologique, d'une profondeur si possible de l'ordre de 1.20 mètre, vise à vérifier la présence :

- ∞ d'horizons histiques (ou tourbeux) caractérisés par une accumulation de matière organique non dégradée par l'engorgement permanent du sol,
- ∞ l'apparition de traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, due à un engorgement permanent en eau à faible profondeur, caractéristiques des réductisols,
- ∞ l'apparition de traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, issus d'un engorgement temporaire du sol,
- ∞ l'apparition de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur.

L'apparition d'horizons histiques ou de traits rédoxiques ou réductiques peut être schématisée selon la figure inspirée des classes d'hydromorphie du GEPPA (1981), présentée ci-dessous. La morphologie des classes IV d, V et VI caractérisent des sols de zones humides pour l'application de la rubrique 3.3.1.0 de l'article R. 214-1 du code de l'environnement.

Annexe IV : Illustration des caractéristiques des sols de zones humides



d'après Classes d'hydromorphie du Groupe d'Étude des Problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981)

Figure 1 : Caractéristiques des sols de zones humides (GEPPA, 1981)

2 LES PARCELLES D'INVESTIGATIONS

(Source : Géoportail)

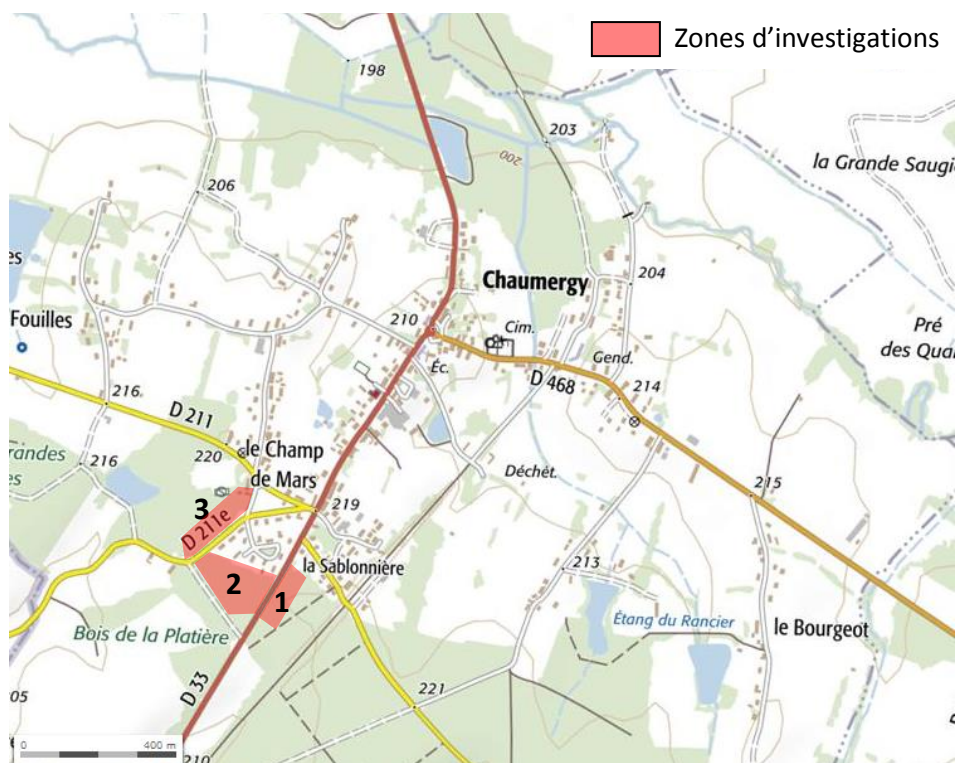


Figure 2 : parcelles d'investigations (fond IGN – Top 25)

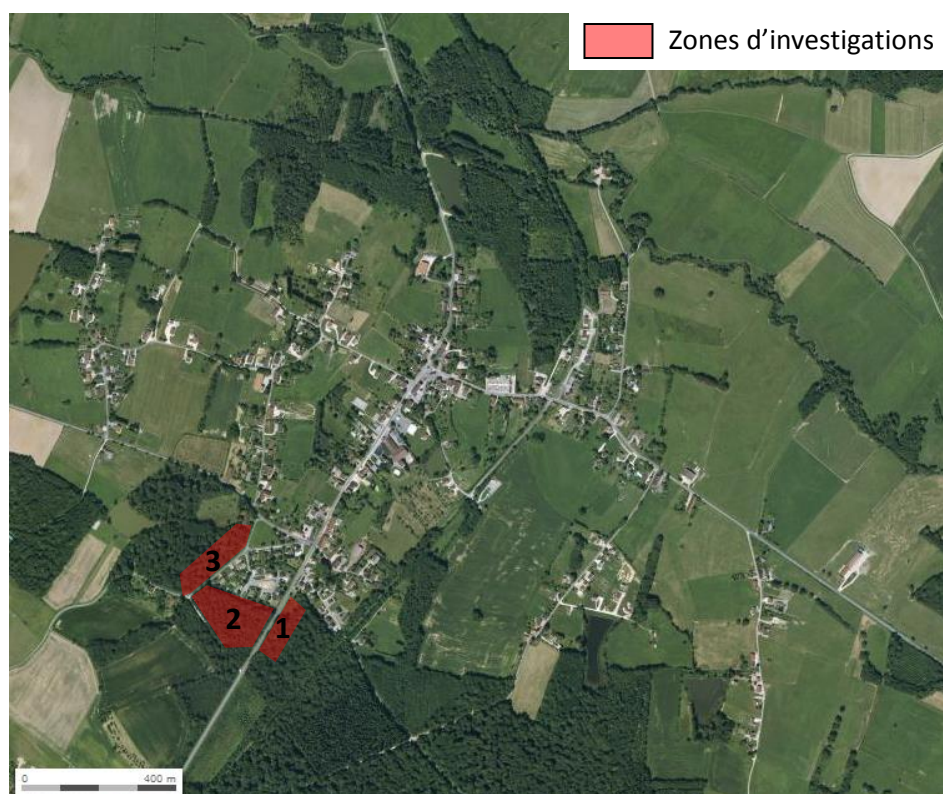


Figure 3 : parcelles d'investigations (fond IGN - Orthophotographie)

3 INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

3.1 Secteur n°1

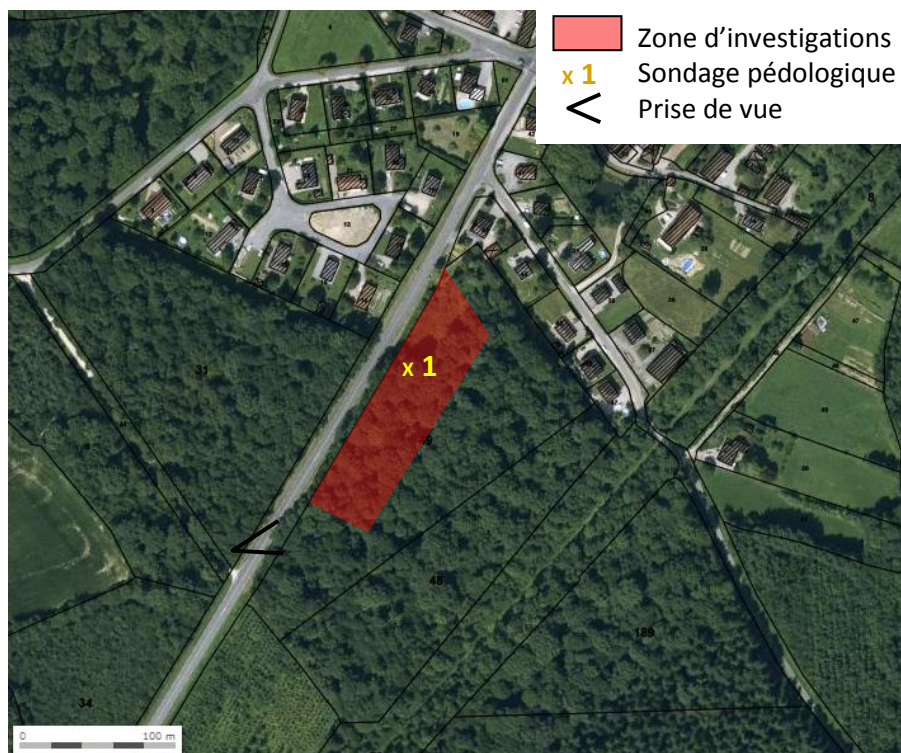


Figure 4 : parcelles d'investigations du secteur n°1 (fond IGN - Orthophotographie)



Figure 5 : secteur n°1 : prise de vue

3.1.1 Critères relatifs à la végétation :

Le secteur étudié est une forêt de type chênaie-charmaies se rattachant à **l'habitat de code 41.2** dans la typologie Corine biotopes, parsemée de robiniers et autres essences (érable sycomore, chêne rouge d'Amérique, peuplier, tremble...). Aussi, **le critère floristique n'est pas suffisant pour statuer quant à la présence d'une zone humide.**

3.1.2 Critère pédologique

1 sondage pédologique a été réalisé afin de caractériser l'hydromorphie du sol. Sa localisation est indiquée sur la carte ci-avant.



Figure 6 : secteur n°1 : sondage pédologique n°1

Profondeur du sondage : 120 cm.

Luvisol : limons sur argile limoneuse.

Trace diffuses d'oxydation à partir de 25 cm, intensification moyenne en profondeur à partir de 35 cm.

Aucune trace de réduction.

Le luvisol identifié correspond à la **classe IVc** du tableau des « classes d'hydromorphie » de la circulaire du 10 janvier 2010 et de ce fait n'est pas un sol de zone humide.

3.2 Secteur n°2

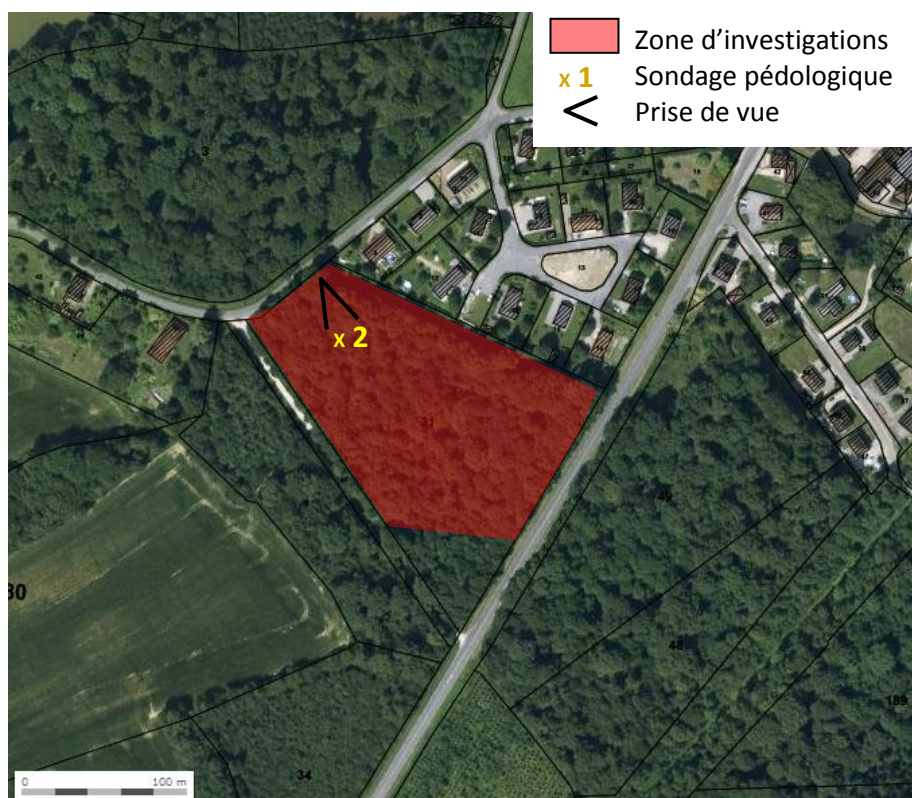


Figure 7 : parcelles d'investigations du secteur n°2 (fond IGN - Orthophotographie)



Figure 8 : secteur n°2 : prise de vue

3.2.1 Critères relatifs à la végétation :

Le secteur étudié est une forêt de type chênaie-charmaies se rattachant à **l'habitat de code 41.2** dans la typologie Corine biotopes, parsemée d'essences variées : érable sycomore, chêne rouge d'Amérique, peuplier, tremble.... Aussi, **le critère floristique n'est pas suffisant pour statuer quant à la présence d'une zone humide.**

3.2.2 Critère pédologique

1 sondage pédologique a été réalisé afin de caractériser l'hydromorphie du sol. Sa localisation est indiquée sur la carte ci-avant.



Figure 9 : secteur n°2 : sondage pédologique n°2

Profondeur du sondage : 120 cm.

Luvisol : limons sur argile limoneuse.

Trace diffuses d'oxydation à partir de 25 cm, intensification moyenne en profondeur à partir de 35 cm.

Aucune trace de réduction.

Le luvisol identifié correspond à la **classe IVc** du tableau des « classes d'hydromorphie » de la circulaire du 10 janvier 2010 et de ce fait n'est pas un sol de zone humide.

3.3 Secteur n°3

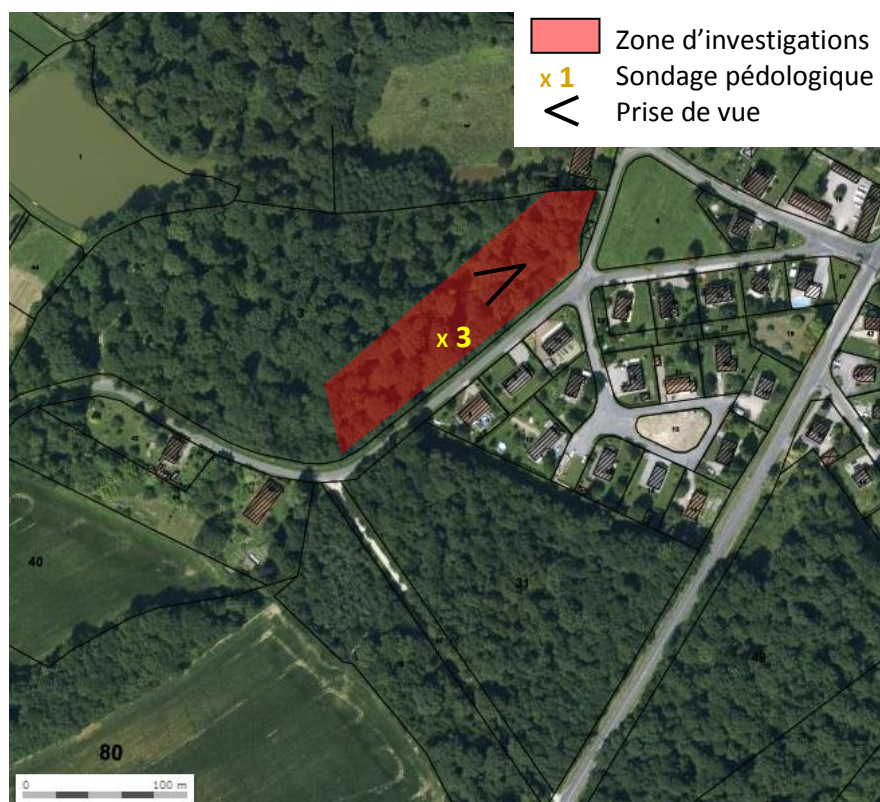


Figure 10 : parcelles d'investigations du secteur n°3 (fond IGN - Orthophotographie)

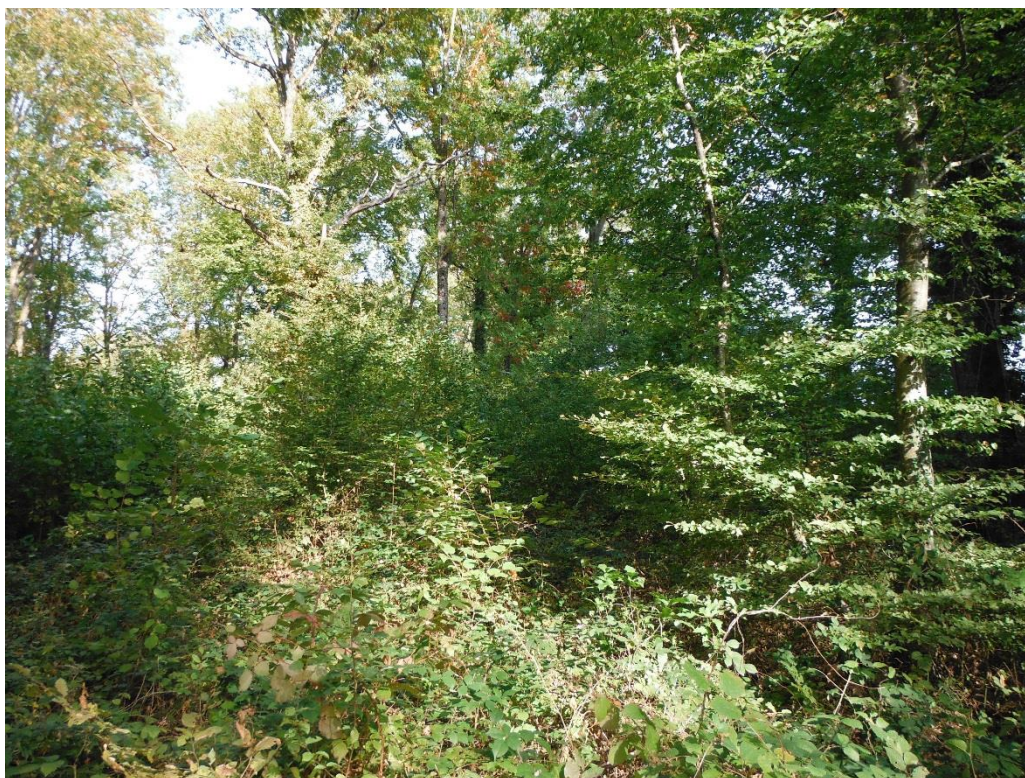


Figure 11 : secteur n°3 : prise de vue

3.3.1 Critères relatifs à la végétation :

Le secteur étudié est une forêt de type chênaie-charmaies se rattachant à l'**habitat de code 41.2** dans la typologie Corine biotopes. Aussi, **le critère floristique n'est pas suffisant pour statuer quant à la présence d'une zone humide.**

3.3.2 Critère pédologique

1 sondage pédologique a été réalisé afin de caractériser l'hydromorphie du sol. Sa localisation est indiquée sur la carte ci-avant.



Figure 12 : secteur n°2 : sondage pédologique n°3

Profondeur du sondage : 120 cm.

Luvisol : limons sur argile limoneuse.

Trace diffuses d'oxydation à partir de 20 cm, intensification moyenne en profondeur à partir de 30 cm.

Aucune trace de réduction.

Le luvisol identifié correspond à la **classe IVc** du tableau des « classes d'hydromorphie » de la circulaire du 10 janvier 2010 et de ce fait n'est pas un sol de zone humide.

3.4 Synthèse pédologique

Numéro série de sondage	s1	s2	s3
ZONE DE PROSPECTION	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3
Type pédologique	Luvisol	Luvisol	Luvisol
Profil	Hydromorphie	Hydromorphie	Hydromorphie
0-10 cm			
10-25 cm			(g)
25-40 cm	(g)	(g)	g
40-50 cm	g	g	g
50-60 cm	g	g	g
60-75 cm	g	g	g
75-90 cm	g	g	g
90-100 cm	g	g	g
>100	g	g	g
Classe morphologique *	IVc	IVc	IVc
Sol de zone humide	Non	Non	Non

g traces d'oxydoréduction ; **(g)** peu marquées ; **gg** très marquées ;

G Gley ; (G) peu marqué

(*) classes d'hydromorphie du GEPPA, 1981

Aucune zone humide n'a été détectée sur les secteurs d'investigations.

Investigations réalisées le 01/10/2015 par ELEMENT 5

12345 élémentcinq

Retrouvez-nous :



sur le web

www.element-5.fr



sur notre blog

<http://leblog-e5.fr/>



sur twitter

@element_cinq



sur facebook

<http://www.facebook.com/elementcinq.environnement>



une société



GRUPE TOPOS INGENIERIE